

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2025

Convocation 02/10/2025**Affichage à la porte de la mairie 02/10/2025****Conseillers en exercice : 15****Présents : 12****Excusés/absents : 3****Procuration : 1****Votants : 13**

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le trois juillet deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Martine CHAUVIN, Maire.

Présents : Martine CHAUVIN, Didier PETIT, Gwénaëlle SALMON, Yann SUAU, Agnès GESLIN, Daniel ONILLON, Jacques GUEGNARD, Mathieu BERTRAND, Sandra GAULTIER, Mélanie MARTINEAU, Xavier POULAIN, Paul TRESMONTAN

Excusés/absents :

Prénom et nom de l' élu	Motif de l'absence	Procuration à
Dominique BEAUDOUIN	Raison de santé	Agnès GESLIN
Christine JOUET	Non communiqué	Non communiqué
Sandra NOEL	Raisons de santé	Non communiqué

Secrétaire : Mathieu BERTRAND

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2- Approbation de compte-rendu de séance du 01.09.2025
- 3- FINANCES : solidarité en faveur des communes sinistrées des Corbières par le biais de l'AMF
- 4- FINANCES : avenant au contrat d'assurance
- 5- FINANCES : Bilan financier de la phase 1 et versement fonds de concours à la CCLLA.
- 6- FINANCES : répartition de la subvention versée à Val du Layon concernant l'Inventaire des Zones Humides
- 7- URBANISME : DIA pour les parcelles AE 222, 580, 584 et 807
- 8- URBANISME : DIA pour les parcelles AE 320, 321 et 341
- 9- URBANISME : DIA pour les parcelles AE 137 et 138
- 10- URBANISME et FINANCES : démolition des Caves de la Loire, approbation du choix de l'entreprise
- 11- URBANISME et FINANCES : démolition des Caves de la Loire, co-portage de la démolition avec Val-du-Layon
- 12- PLU : compte-rendu de la seconde réunion de zonage
- 13- TRAVERSEE DU BOURG : démarrage de la phase 2
- 14- APPUI A LA VIE ASSOCIATIVE : prochaine réunion des présidents d'associations
- 15- APPUI A LA VIE ASSOCIATIVE : manifestation du 20/06/2026, demande d'utilisation de salle par la Fédération de France Randos
- 16- CCLLA : présentation du projet de plan de mobilité simplifiée
- 17- CCLLA : synthèse des échanges de la Commission Aménagement Habitat du 10/09/2025
- 18- SIEMML : réforme des statuts du syndicat

1 – Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de désigner, secrétaire de séance : Mathieu BERTRAND. Approbation à l'unanimité.

2 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01/09/2025

Rapporteur : Martine Chauvin, Maire

N'ayant pas eu de remarque, Madame le Maire propose un vote à main levée, pour l'approbation du compte-rendu. Après en avoir délibéré à la majorité, les membres du Conseil Municipal l'ont approuvé.

Votants : 13

Votes répartis ainsi :

Contre : 0

Abstentions : 5 – Agnès GESLIN, Gwénaëlle SALMON, Yann SUAOU, Mélanie MARTINEAU, Paul TRESMONTAN car absents lors de cette séance

Pour : 8

**3- FINANCES : solidarité en faveur des communes sinistrées des Corbières par le biais de l'AMF
(DCM 2025-89)**

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT informe les membres du Conseil Municipal que l'Association des Maires de France et l'Association des Maires de l'Aude sollicitent les communes suite aux différents incendies qui ont ravagé cet été ce département. Il est proposé de participer à hauteur de 500€ par le biais de l'AMF.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité **(13 voix)** approuvent cette proposition et autorisent le Maire ou un Adjoint à prévoir les crédits nécessaires à l'application de cette décision, et à verser la subvention allouée pour un montant de 500 € sur la ligne budgétaire 6574 et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la décision.

4- FINANCES : avenant au contrat d'assurance dommage aux biens et annexes (DCM 2025-90)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT alerte les membres du Conseil Municipal sur le sujet des assurances qui constitue un vrai débat. Le contrat avec l'assurance actuelle a été signé en 2022 par le biais d'un marché avec la CCLLA et les communes intéressées. Nous avons reçu une demande d'avenant au contrat passé, indiquant une hausse de 50% de la cotisation pour 2026. L'augmentation est argumentée par les événements climatiques de plus en plus violents et récurrents, l'inflation constante des coûts de reconstruction après sinistres. Didier PETIT rappelle que plusieurs communes font le choix de ne plus s'assurer étant donné les montants.

Pour rappel, en 2025, le contrat annuel s'élevait à 6 224.72 €, et avant de passer par le groupement de commandes avec la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, la commune avait payé, en

2022, 10 852€ de cotisation annuelle. Didier PETIT souligne que le débat a été abordé à la CLLA et que tout le monde s'indigne d'être mis devant le fait accompli.

Jacques GUEGNARD demande s'il n'y a pas de clause d'augmentation du contrat d'assurance pour pouvoir bloquer le prix de la cotisation.

Paul TRESMONTAN s'interroge sur la position de la CCLLA et des autres commandes.

Martine CHAUVIN indique que le délai d'information est trop court pour pouvoir comparer les prix avec d'autres assurances.

Daniel ONILLON s'interroge sur la possibilité de s'auto-assurer.

Gwénaëlle SALMON indique que l'on ne peut pas s'affranchir d'une assurance, le risque d'éventuels dommages serait trop important.

Agnès GESLIN demande à ce que la cotisation soit négociée avec l'assureur, au moins d'essayer.

Paul TRESMONTAN assure qu'il est possible de faire une étude comparative en deux mois et se dit choqué de la manière de procéder de la part de l'assurance. Il considère que l'argumentation est liée à une sinistralité nationale et pas de notre fait. Il suppose qu'en 2026 l'augmentation sera à nouveau importante et que les coûts de 2022 risquent d'être dépassés.

Martine CHAUVIN explique que sans signature de l'avenant avant le 15/10/2025, la commune ne serait plus assurée au 01/01/2026 et que cela n'est pas possible.

Sandra GAULTIER demande quel serait l'impact pour les autres communes si l'une refusait du fait d'être passé par un groupement de commandes. Il lui est répondu que cela n'impacterait pas les autres communes, chacune restant maîtresse de sa décision.

Jacques GUEGNARD indique qu'il aurait été bien d'avoir les informations sur les cotisations de 2024 et de voir l'impact.

Martine CHAUVIN propose de déléguer le dossier à la commission Finances, et de commencer dès maintenant la comparaison à ce sujet, pour avoir le temps d'analyser le dossier pour 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à la **majorité** valident cette proposition et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer l'avenant au contrat d'assurance Dommages aux biens et annexes ainsi qu'à prévoir les crédits nécessaires à l'application de cette décision pour l'année 2026 au compte 6132.

Votants : 13

Votes répartis ainsi :

Contre : 1- Paul TRESMONTAN par manque d'information, il souhaiterait avoir l'information sur la sinistralité de la commune, voire sur le département.

Abstention : 1- Jacques GUEGNARD : trouve cela injuste d'augmenter de 50% la cotisation alors que le marché a été signé très récemment.

Pour : 12

6 – FINANCES : bilan financier de la phase 1 et versement du fonds de concours à la CCLLA (DCM 2025-91)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint au Maire

Didier PETIT informe les membres du Conseil Municipal sur le bilan financier de la tranche 1 des travaux de la traversée du bourg. Les travaux sont maintenant achevés.

Il rappelle qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été passée avec la CCLLA le 02/12/2024 sur l'ensemble des travaux. La CCLLA a fait l'avance pour le paiement des factures, il incombe maintenant à la commune de payer la CCLLA qui a fourni un tableau très détaillé de l'ensemble des factures.

Sur la partie voirie : le montant total des dépenses s'élève à 414 075.00€. Les subventions auxquelles la commune peut prétendre s'élèvent à 197 348.00€, le reste à financer pour la commune s'élève à

216 727.00€. Or, un fonds de concours ne peut pas dépasser 50% du montant total. La commune versera un fonds de concours de 108 000.00€ et une somme de 108 727.00€ sera prise sur les attributions de compensation voirie.

Pour rappel, la commune avait inscrit sur le budget prévisionnel 2025 la somme de 135 000.00€ pour le fonds de concours, la dépense réalisée sera donc moindre.

Pour les travaux réalisés en voirie ci-dessous un tableau récapitulatif des chiffres :

	Coûts	Financements
Montant total TTC des travaux VOIRIE	414 075,00€	
Subventions DETR et autres DETR 93 348€+CD49 et ALEOP 36 000€+FCTVA 68 000€		197 348,00€
Fonds de concours maxi 50%		108 000,00€
Attribution de compensation voirie déjà prévue		108 727,00€
TOTAUX	414 075,00€	414 075,00€

Sur la partie espaces verts, nous arrivons à un montant total de dépenses de 220 821.74€. Ces sommes sont prévues dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage du 02/12/2024. Les sommes initialement annoncées sont atteintes, sans surcoût.

Paul TRESMONTAN interroge sur le montant total des attributions de compensation sachant qu'il est versé tous les ans 50 000€ tous les ans.

Didier PETIT rappelle que ce montant a été augmenté depuis deux ans suite à une délibération en conseil municipal et que la commune verse 100 000€.

Yann SUAUA précise qu'au 31.12.2024, il y avait : 293 000€ d'AC voirie.

Didier PETIT explique que le financement de la phase 2 qui a débuté ce jour est travaillé par la commission Finances et sera intégré dans le budget prévisionnel 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à la **majorité** valident le versement du fonds de concours à la CCLLA pour un montant de 108 000.00€ et autorisent le Maire ou un Adjoint à prévoir les crédits et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Votants : 13

Votes répartis ainsi :

Contre : 0

Abstention : 1- Paul TRESMONTAN car il n'a pas les tenants et les aboutissants pour pouvoir voter, et il indique que c'est de sa faute car il a loupé trop de conseils municipaux pour pouvoir suivre ce dossier.

Pour : 12

6 – FINANCES : répartition de la subvention versée par Val du Layon concernant l'Inventaire des Zones Humides (DCM 2025-92)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT rappelle qu'une demande d'inventaire des zones humides et de la trame verte et bleue a été réalisée par le cabinet Élément 5 sur la période 2022-2025.

La commune est passée par un groupement de commande avec Chaudefonds et Val du Layon, signé le 21/12/2020. Le projet a été porté par la commune de Val du Layon, qui a d'ailleurs sollicité une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB). La subvention était de 50% du montant total des dépenses et il était convenu qu'elle serait répartie en fonction de la surface et des dépenses engagées.

L'inventaire est achevé et les factures réglées, voici la répartition de la subvention :

Répartition (%) des dépenses par commune			Etat de la répartition de la subvention	
Intitulé	%	HT	Organismes	HT
Etat dépenses BEAULIEU SUR LAYON	26%	8 400,00 €	Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne (versée à VDL)	16 076,50 €
Etat dépenses CHAUFONDS SUR LAYON	22%	6 960,00 €	Reversement BEAULIEU SUR LAYON	4 199,96 €
Etat dépenses VAL DU LAYON	52%	16 793,34 €	Reversement CHAUFONDS SUR LAYON	3 479,96 €
			Part VAL DU LAYON	8 396,58 €
			Autofinancement BEAULIEU SUR LAYON	4 200,04 €
			Autofinancement CHAUFONDS SUR LAYON	3 480,04 €
			Autofinancement VAL DU LAYON	8 396,76 €
Total HT	100%	32 153,34 €	Total HT	32 153,34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité **(13 voix)** la proposition de recevoir une partie de la subvention dans le cadre de l'Inventaire des Zones Humides, proportionnellement aux dépenses engagées, soit un montant de 4 199,96 €, de la part de Val du Layon, porteur du financement et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à sa mise en application.

7 – URBANISME : DIA pour les parcelles A 137 et A 138 (DCM 2025-93)

Rapporteur : Yann SUAUI, Adjoint à l'Aménagement

Yann SUAUI présente la DIA n°049 022 25 A 0028 pour les parcelles A 137 et A 138 au 6 Rue du Vieux Château, pour une superficie totale de 1 210 m². La commune n'a pas de projet sur ces parcelles et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité **(13 voix)**, ne souhaitent pas préempter les parcelles précitées et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à sa mise en application.

8 – URBANISME : DIA pour les parcelles AE 320, 321 et 341(DCM 2025-94)

Rapporteur : Yann SUAUI, Adjoint à l'Aménagement

Yann SUAUI présente la DIA n°049 022 25 A 0029 pour les parcelles AE 320, 321 et 341 au 7 Rue des Carrois, pour une superficie totale de 1 646 m². La commune n'a pas de projet sur ces parcelles et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité **(13 voix)**, ne souhaitent pas préempter les parcelles précitées et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à sa mise en application.

9 – URBANISME : DIA pour les parcelles AE 22,580, 584 et 807 (DCM 2025-95)

Rapporteur : Yann SUAUA, Adjoint à l'Aménagement

Yann SUAUA présente la DIA n°049 022 25 A 0030 pour les parcelles AE 22, 580, 584 et 807 au 5 Bis Rue Saint Vincent, pour une superficie totale de 1 024m². La commune n'a pas de projet sur ces parcelles et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter les parcelles précitées et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à sa mise en application.

10 – URBANISME ET FINANCES : démolition des Caves de la Loire approbation du choix de l'entreprise retenue (DCM 2025-96)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN présente le dossier de la 2^{ème} consultation des entreprises qui s'est déroulée du 21/07/2025 au 05/09/2025. En effet, la première consultation a été déclarée infructueuse.

L'étude des devis a été réalisée en commission, élargie à des élus de Val du Layon le 10/09/2025. Quatre entreprises ont répondu. Les critères de notation étaient ainsi répartis : 60 points sur le prix et 40 points sur la technicité de leur réponse.

Dans le cahier des charges, il était stipulé qu'une visite sur site était obligatoire et donnait lieu à une attestation de visite. Or, une des entreprises n'a pas fourni ce document, elle n'a donc pas pu être retenue.

Au vu des notations émises par la commission, il est proposé de retenir l'entreprise n°4 :

Démolition CAPL				
Formule :	Note = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée)*barème de notation			
Entreprises	Montant de l'offre	Prix	Technique	Total
Entreprise n°1	Offre non recevable car absence de visite sur site pour cette offre			
Entreprise n°2	99 693,25 €	28	40	68
Entreprise n°3	112 473,00 €	25	40	65
Entreprise n°4	46 864,98 €	60	40	100

Paul TRESMONTAN s'interroge sur le fait que l'entreprise retenue est anormalement basse. Dans le cadre d'un marché public, cela pose question.

Mathieu BERTRAND souligne que les autres entreprises sont peut-être anormalement hautes.

Didier PETIT précise que sur l'aspect technique les entreprises ont fait strictement les mêmes propositions.

Mathieu BERTRAND souligne que l'on devait mettre à disposition un terrain nu et que les propositions répondent à cette demande.

Jacques GUEGNARD interroge sur l'amiante et son traitement.

Martine CHAUVIN indique qu'il y avait peu d'amiante dans l'analyse qui avait été conduite.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, à la majorité (12 voix) valident la proposition de retenir l'entreprise n°4, et autorisent le Maire ou un adjoint à prévoir les crédits

nécessaires, et à signer tous les documents nécessaires.

Abstention : 1- Paul TRESMONTAN indiquant que l'offre retenue est anormalement basse

11 – URBANISME ET FINANCES : Démolition des Caves de la Loire, co-portage de la démolition avec Val du Layon (DCM 2025-97)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN fait part de l'intention de la commune de Val-du-Layon de partager les frais de démolition du bâtiment des Caves de la Loire, ils en délibéreront également à leur Conseil Municipal d'octobre.

Le principe est celui de la prise en charge à 50/50 des frais de démolition par les deux communes. L'avance de trésorerie sera assurée par la commune de Beaulieu, Val du Layon ne participera financièrement que lors de l'écriture effective du Projet de Centre Intercommunal de Secours Beaulieu/Val du Layon sur le PPI Plan Pluriannuel d'Investissement du SDIS.

Paul TRESMONTAN indique « cela n'est pas cool » que Val du Layon ne verse pas de suite.

Mathieu BERTRAND souligne que Val du Layon n'était pas obligé de participer à la déconstruction.

Martine CHAUVIN rappelle que le SDIS à ce jour n'a pas encore inscrit ce projet de CIS Centre d'Incendie et de Secours dans son Plan pluriannuel d'investissement (PPI). De ce fait, la commune de Beaulieu-sur-Layon étant propriétaire, si le SDIS revenait sur sa décision, le terrain lui reviendrait. La commune de Val du Layon est tout à fait favorable au partage des frais et attendra cette inscription sur le PPI.

Paul TRESMONTAN demande quand il est prévu de l'inscrire au PPI.

Mathieu BERTRAND répond que le SDIS a trois gros projets, le Chêne Vert, Saumur et la seconde phase d'Angers Académie. Le CIS Angers Ouest à Beaucozoué n'est pas encore fini, il y a aussi Thouarcé. La construction du CIS de Beaulieu pourrait être envisagée pour 2030.

Jacques GUEGNARD indique qu'il y a un risque que cela ne se fasse pas.

Martine CHAUVIN souligne qu'avant de mutualiser le travail entre les 2 casernes il fallait que le SDIS décide d'un CIS à Beaulieu, le SDIS souhaitant éviter la lassitude des sapeur-pompiers à travailler ensemble sans perspective. La mutualisation ayant vu le jour, on peut considérer que c'est un bon signe pour voir se concrétiser ce projet. En tout cas, la commune aura répondu à la demande du SDIS en démolissant cette année.

Yann SUAUA considère que la lassitude ne serait pas liée au fait de « faire croire » aux pompiers que cela se fera. Les pompiers font déjà la mutualisation. Le souci est d'ores et déjà opérationnel.

Paul TRESMONTAN souligne qu'en achetant le terrain et en engageant la démolition, la commune ne pourra pas aller plus loin sans le SDIS.

Mathieu BERTRAND précise que le conseil d'administration du SDIS est pleinement conscient du manque de moyens et étudie comment le Département peut financer tous ses projets.

Jacques GUEGNARD indique qu'il faut mettre au budget la totalité de la dépense. Il y a une chance sur deux que cela se fasse.

Xavier POULAIN souligne que ce n'est pas une perte, car le terrain nu pourra toujours être revendu.

Martine CHAUVIN indique qu'il faut croire aux projets et à leurs aboutissements.

Vote :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident **à la majorité** la proposition de la commission et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Contre : 1- Paul TRESMONTAN aurait aimé que Val du Layon paye dès à présent les frais.

Abstention : 1- Jacques GUEGNARD sans donner de motif.

Rapporteur : Yann SUAU

Yann SUAU rappelle que le travail du PLU a commencé il y a un an et demi. Le PADD Plan d'Aménagement et de Développement Durable est en cours de rédaction pour les dix prochaines années ; il dresse les orientations sur la production de logements, l'extension et/ou la densification des zones urbaines. Nous avons eu une réunion sur carte cet été. Un travail de recensement a été fait mais il n'est pas encore abouti.

Paul TRESMONTAN quitte la salle à 21h04.

Le bureau d'études veille à ce que les objectifs du SCOT et du PLH soient en phase avec nos objectifs, ce qui est le cas. Nous étions partis sur 182 logements entre 2022 et 2026, dont une production de 15 logements sociaux pour une enveloppe de 2.96 hectares.

Nous partirions sur une production, en densification urbaine, de 74 logements dans la zone urbaine. Cette production prend en compte les constructions liées à des divisions parcellaires et sur les « dents creuses », notamment avec le portage foncier sur le terrain avant la pharmacie, ainsi que le terrain à côté du lotissement Champagne (1 ha).

Retour de Paul TRESMONTAN à 21h09 dans la salle.

Le 2^{ème} type de productions serait lié à de l'extension avec une consommation foncière de 3,1 ha en zone AU, terrains qui auraient déjà dû être construits et pour lesquels Foncier aménagement et Nexity ont des projets (2 PA déposés). Une parcelle supplémentaire au-dessus du lotissement des Ecoliers est également envisager. Le tout cumulé envisagé est de 188 logements, soit 23 logements à l'hectare.

Martine CHAUVIN indique que le contexte politique préoccupe les aménageurs car les éventuels acquéreurs n'osent pas acheter en ce moment ; en cause les incertitudes sur le prêt à taux 0, suspendu avant la loi de finances et modifié dans ses conditions depuis sa remise en place au 1^{er} avril.

Yann SUAU ajoute que le plan-guide est en cours et que nous en saurons un peu plus sur les projets de logement, d'équipement et de mobilité, une fois achevé.

Martine CHAUVIN rappelle que le PADD dans ses orientations devra aussi statuer sur l'extension ou non de l'actiparc et que l'équipe municipale a choisi de reporter cette décision au prochain mandat au vu des enjeux pour Beaulieu et les habitants.

Lors de la dernière réunion, un inventaire des éléments naturels (haies, mares, arbres remarquables) a été présenté qu'il convient de poursuivre. Des habitants peuvent nous y aider.

Prochaines réunions entre le bureau d'études et les élus :

08/10/2025 : visite sur sites des futures OAP Orientations d'Aménagement Programmé (il y a en 5 dans le cadre du PADD),

12/11/2025 : réunion sur les outils réglementaires pour préserver les éléments naturels et la préparation des OAP de continuités écologiques,

19/11/2025 : présentation de la première version des OAP,

09/12/2025 : dernière réunion pour figer les zones urbaines.

Paul TRESMONTAN demande si le SCOT a été approuvé.

Yann SUAU répond que le SCOT que c'est en cours. L'avis des services de la Préfecture sera déterminant.

13 – TRAVERSEE DU BOURG : démarrage de la phase 2

Rapporteur : Gwénaëlle SALMON, Adjointe à la Voirie, Bâtiments, Espaces Verts

Gwénaëlle SALMON annonce que ce jour, les travaux de la phase 2 ont démarré. Dans un premier temps, l'entreprise est sur l'installation des déviations et du fléchage. Les travaux débuteront réellement mercredi 08/10/2025.

La rue de la Fontaine est empruntée comme déviation, elle va être plus fréquentée qu'actuellement. Des places de stationnements provisoires vont être marquées rue Rabelais. Une réunion d'information et d'échanges avec les habitants a eu lieu sur site le 3/10/2025.

Daniel ONILLON indique qu'il y aura des réunions de chantiers tous les vendredis matin à 8h30. Martine CHAUVIN souligne que toutes les informations ont été indiquées, avec les plans de déviation des différentes phases, dans le Beaulieu Infos. Elles se préciseront, suite aux réunions de chantier, sur Intra-Muros chaque semaine.

14 – APPUI A LA VIE ASSOCIATIVE : prochaine réunion des présidents d'associations

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

La réunion des présidents d'associations aura lieu le 08/10/2025. Le choix de cette date a été retenu pour permettre aux bureaux des différentes associations de leur laisser le temps de s'installer.

Martine CHAUVIN indique que cette date permettra de rappeler aux associations les dates de dépôt d'articles pour le bulletin annuel d'information, date avancée cette année au 1^{er} décembre.

15 – APPUI A LA VIE ASSOCIATIVE : manifestation du 20/06/2026, demande d'utilisation de salle pour la Fédération de France Rando

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

La commune a été sollicitée par l'Association « l'Anjou à pied » pour le passage sur le territoire d'une randonnée le 20/06/2026. Cette dernière fait partie de la saison 2026 de l'Anjou à Pied, parmi les 6 boucles retenues, avec la thématique « entre Vignes et Côteaux ».

L'association demande le pot de l'amitié offert par la commune, la présence des élus à ce dernier et enfin la gratuité d'utilisation du hall de la salle de sports en cas de mauvais temps. Il pourrait également être prévu des producteurs locaux (vignerons ou autres) lors de cette pause. Toutes les demandes seront étudiées en commission.

Didier PETIT considère que cette demande valorise la commune. Les Belloquois peuvent d'ores et déjà le noter sur leur agenda et s'inscrire sur le site : <https://maine-et-loire.ffrandonnee.fr/>

Sandra GAULTIER s'interroge sur la date qui correspond aux jours des fêtes de fin d'année des écoles.

16 – CCLLA : présentation du projet de plan de mobilité simplifiée

Rapporteur : Jacques GUEGNARD, Conseiller Délégué

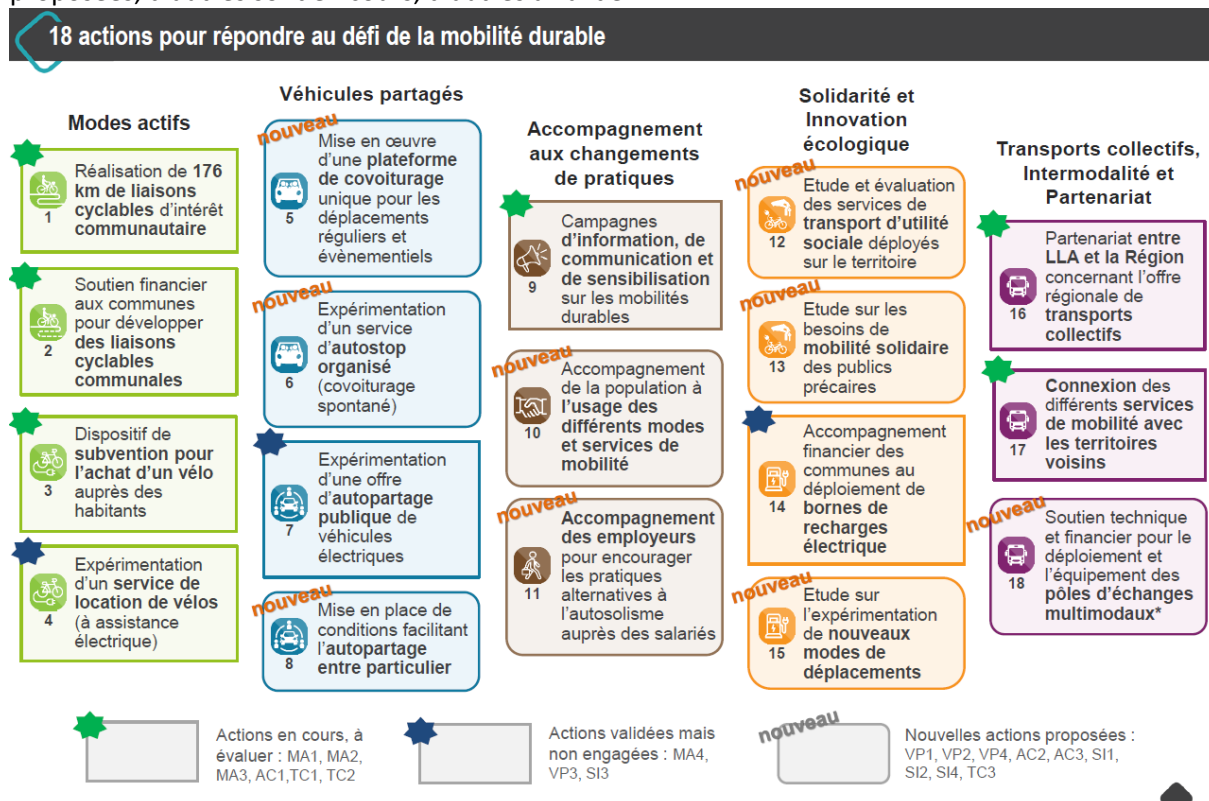
Jacques GUEGNARD indique que le projet de plan de mobilité simplifiée est un dossier de travail de la CCLLA conséquent, pour répondre à l'urgence environnementale et climatique. L'AURA alimente la CCLLA de données chiffrées. Ce projet, c'est la contribution que l'on peut donner à cette urgence.

Nous devons disposer d'un document de référence avec des objectifs chiffrés à l'horizon de 2030. L'idée de ce plan de mobilité est de se fixer des objectifs comme, par exemple : doubler la pratique du vélo et faire baisser l'utilisation soliste de la voiture. Ces objectifs sont assortis de fiches actions.

Martine CHAUVIN précise que la revue « L'ACTU » de la CCLLA invitait tous les habitants intéressés à participer à ces réunions de travail. Pour les pistes cyclables, l'association « Changeons de braquet » De Rochefort-sur-Loire a été très présente.

Jacques GUEGNARD précise que l'émission de gaz à effet de serre a été réduit entre 2023 et 2026, en CO2 on est passé de 138 à 126, ce qui est un début.

18 actions ont été retenues pour répondre au défi de la mobilité durable. Des actions sont proposées, d'autres sont en cours, d'autres à valider.



17 – CCLLA : synthèse des échanges de la Commission Aménagement Habitat du 10/09/2025

Rapporteur : Jacques GUEGNARD, Conseiller Délégué

Jacques GUEGNARD indique que lors de la commission Aménagement à la CCLLA, divers sujets impactant directement les habitants ont été abordés.

1- Rénovation de l'habitat :

Ma Prime Rénov a été bloquée par crainte d'une mauvaise utilisation des derniers publics. Cependant elle a été remise en œuvre avec des critères différents et plus restrictifs en faveur des foyers très modestes.

De ce fait la CCLLA adapte ses dispositifs dès à présent, dans l'attente des décisions nationales pour 2026. Elle va soutenir la mobilisation du dispositif « mon accompagnateur Renov' » pour les ménages très modestes et apporter un soutien financier aux primo-accédants à l'acquisition avec travaux.

Dans le cadre de France Services, un agent de France Renov sera d'ailleurs présent en mairie le 24/11/2025.

2- Contrat territorial pour le logement locatif :

Comme nous n'avons pas de PLUI, nous nous appuyons sur le PLH. Il y a un versant du PLH qui est important, consistant à déterminer à l'intérieur de l'habitat à construire la part réservée au logement social, et de quelle nature.

Nous avons un défi à produire des logements sociaux car aujourd'hui, il y a 3 ans d'attente sur le Département pour obtenir un logement social.

Le nombre de familles monoparentales est en augmentation, de même celui des personnes âgées. Un contrat pour le logement est envisagé entre la préfecture, le département, la CCLLA, les communes, et les bailleurs sociaux. L'objet est de coordonner les besoins avec les offres.

Pour définir ce contrat, il y a eu un premier calendrier de 2024 à 2027. La nécessité est de prendre le wagon pour la programmation 2028-2030. Il va falloir retrouver ces données dans le prochain PLU.

Les demandes des communes pour du logement social sont à formuler rapidement à la CCLLA. Il est prévu que ce contrat soit signé le 25/11/2025.

Le logement social peut être facilitateur pour les aménageurs qui sont sur la commune.

Didier PETIT souligne que la commune respecte les chiffres demandés pour l'instant.

Martine CHAUVIN précise qu'il y a un enjeu à réagir vite. Une réunion est d'ailleurs programmée courant novembre, pour la commune avec des bailleurs sociaux.

Jacques GUEGNARD souligne que la CCLLA souhaite, malgré la décision nationale, continuer d'accompagner les foyers modestes.

Yann SUAUA considère qu'il y a un trou dans la raquette, par rapport à l'énergie. Le poste électricité est un poste important pour les foyers très modestes et que cela personne n'en parle.

Daniel ONILLON souligne que déjà des habitants se restreignent pour pouvoir se chauffer.

3- La mobilité

La CCLLA relance la campagne de Blablacardaily avec une extension de la gratuité pour les 5 premiers trajets.

4- Le SCOT

Le SCOT avance avec la réunion des Personnes Publiques Associées prévue le 07/10/2025, au cours de laquelle la CCLLA abordera différents sujets qui nous impactent à savoir :

- la gestion des eaux pluviales,
- le risque d'inondations,
- les nuisances sonores,
- la carte des enjeux agricoles.

Une remarque ou une observation si elle est transformée en vraie exigence va ressortir dans le SCOT et impactera forcément les PLU.

Une rencontre avec les bailleurs est prévue le 29/10 sur leurs possibilités de faire de la rénovation.

La prochaine commission aura lieu le 22/10/2025 à Juigné.

18 – SIEMML : réforme des statuts du Syndicat (DCM 2025-99)
--

Rapporteur : Daniel ONILLON, Conseiller Délégué

Daniel ONILLON présente le dossier soumis par le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Maine-et-Loire, reçu en mairie le 21/07/2025. Il porte sur le changement de statuts du syndicat. Désormais, les compétences sont réparties en plusieurs catégories : obligatoires, subsidiaires, optionnelles, annexes et attributions complémentaires. L'autre changement porte sur le nombre de représentants qui passe de 46 délégués à 50 pour siéger au comité syndical.

Mathieu BERTRAND s'interroge sur l'envoi du document en plein milieu de l'été. Il remet en cause la méthode avec un nombre de pages difficilement compréhensibles, une organisation et une gouvernance totalement descendante où l'on nous demande de délibérer sur des statuts qui ont déjà

été décidés. Il propose de s'abstenir en nombre pour manifester notre mécontentement mais reste conscient que cela ne changera pas les choses.

Didier PETIT souligne que les remarques émises ce soir sont les mêmes que celles émises lors du Conseil de la CCLLA.

La question se pose de s'abstenir collectivement pour démontrer notre désaccord avec ce fonctionnement.

Résultat des votes ainsi répartis :

Contre : 1- Yann SUAUI, organisation et fonctionnement obscurs et absconds

Abstention : 9- Sandra GAULTIER, Mélanie MARTINEAU, Daniel ONILLON, Agnès GESLIN (2 voix), Didier PETIT, Gwenaëlle SALMON, Mathieu BERTRAND, Xavier POULAIN

Pour : 3.

19- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

✓ **Commission Aménagement et Développement :**

- Restitution de la Phase 1 d'Etat des lieux du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du 29/09/2025 – prévoir un inter commission Voirie/aménagement sur le sujet qui est d'importance et très technique.
- Pistes cyclables rencontre reportée au 28/10/2025 en l'absence du Bureau d'études.
- Moulin du Pont Barré : Le GR se réunit le 07/10, avec pour objectif de recaler le projet, suite à l'intervention de l'architecte avec la révision de la maçonnerie, et de la couverture. Les modifications proposées par l'architecte ont été validées par l'ABF en visio - la prochaine réunion du GAL aura lieu à Beaulieu, le 27/10/2025.
- Nous allons recevoir à Beaulieu le Comité Syndical de 3 RD'Anjou, et c'est ouvert au public, ce sera le samedi 06/12/2025 à 09h30.
- La commune a été sollicitée par un marchand ambulant pour des fruits et légumes locaux pour une installation le jeudi matin de 09h00 à 13h00, place de la Chapelle.

Prochaine commission le 30/10/2025 à 20h00.

✓ **Commission Finances :**

Calendrier des prochaines dates en vue de l'élaboration du Budget.

DATE	HORAIRE	ELUS CONCERNES	THEME
Samedi 18 octobre	9h à 11h30	Commission finances	Fonctionnement/investissement
Samedi 15 novembre	9h à 11h30	Commission finances	Investissement
Lundi 24 novembre	18h30 à 20h	Tout le conseil	Subventions et tarif
Lundi 1 ^{er} décembre	20h00 (Conseil)	Tout le conseil	Vote subventions et tarifs 2026
Vendredi 23 janvier	19h00-23h00	Tout le conseil	Fonctionnement/investissement
Lundi 02 février	20h00 (Conseil)	Tout le conseil	Vote du BP 2026

Si besoin on pourrait s'autoriser à ajouter d'autres dates de réunions entre le 23 janvier et le 2 février.

✓ **Commission Appui à la vie associative, culture, sports, loisirs et solidarité :**

Sur le versant SOLIDARITE,

- Dans le cadre de la semaine bleue, vendredi 10/10/2025 à 15h00 une intervention d'un diététicien sur l'équilibre alimentaire suivi d'un goûter partagé avec les enfants de la garderie fabriqué par notre cuisinier.
- Invitation pour le Repas des Aînés le 22 novembre : avec Olivia Demain (chants et guitare) qui invitera les participants à chanter, et des jeux dans l'après-midi.

Et aussi...

Retour convivial des Beaulieu de France avec les participants, au gîte d'étape. –

Réserver votre 11 novembre pour la cérémonie AFN.

✓ **Commission Education :**

Réunion du 22/10/2025 :

Point sur la rentrée scolaire 2025-2026

Partage des locaux avec Familles Rurales

Date des deux écoles pour la fête de fin d'année

Etude de la mise en place d'un pédibus

Rencontre de l'Inspecteur d'Académie le jour de la rentrée à l'Ecole Louis Froger

Discussion E-Primo : rencontre avec M Mocquet sur le dossier qui continue de faire débat

GR Menus le 07/10/2025

Conseil d'Ecole Louis Froger le 14/10/2025 et AG à St Louis le même soir, les élus se partageront la participation à ces réunions.

Spectacle de Noël réservé.

Prochaine commission à fixer.

✓ **Commission Communication :**

Préparation du Belloquois

16/10 : prochaine commission

– Questions diverses

- Arrêté préfectoral portant **classement sonore des infrastructures** routières et ferroviaires présenté.
- **Supérette angevine** : réouverture le 16/9 avec des horaires restreints – pas de réponse à la proposition du 18// de rendez-vous avec eux
- **La Poste** : prise de rendez-vous à notre initiative pour échanger du service postal - rencontre prochaine avec des membres de la commission qui ont géré la réflexion sur la Poste
- **Signature** effective le 02/10/2025 de la vente d'une parcelle de la commune à la SCEV le Haut Fourneau
- **Signature d'achat par Alter** des parcelles AD 894, 896 et 343 le 2/10/2025
- **Projection du film de Jean-Paul Gislard sur la RNR Réserve Naturelle des Côteaux** le jeudi 9/10 à 20h aux 400 coups.

Question sur la situation de Néolithé

Les gravats qui arrivaient des bâtiments, comportent de l'amiante, les services de la Préfecture leur ont demandé de revoir leur process. Le tiers du personnel est amené à partir dans le cadre d'un départ volontaire. Il n'y a pas d'impact direct pour la commune puisque c'est Alter qui porte le projet.

Agnès GESLIN informe qu'il lui a été demandé, lors de la rencontre avec le Centre Social sur le PEDT, de **présenter l'action chantiers Jeunes de Beaulieu**, cette démarche a été valorisée.

Hommages et joies de Beaulieu. Aucun événement ce mois-ci.

Prochain conseil le lundi 3 novembre à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h44